

Le bilan catastrophique de la christianophobie en France

Author : Revue Presse

Categories : [En Une](#), [Obs de la Christianophobie](#)

Date : 18 mars 2015





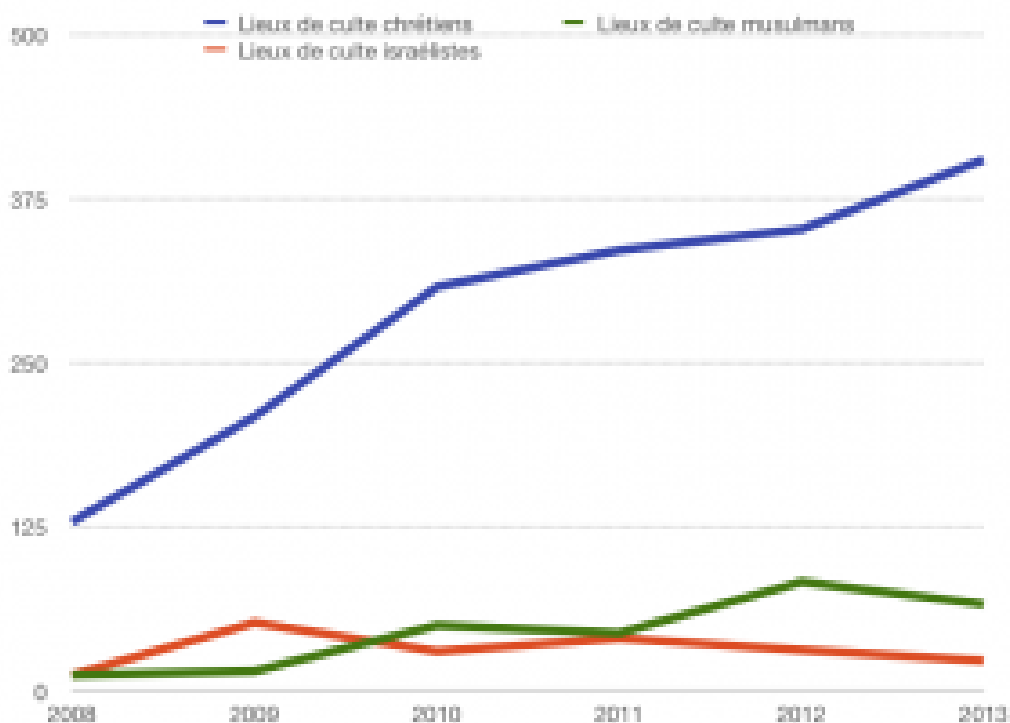
Le rapport 2015 sur la christianophobie en France est sorti depuis hier [sur l'Observatoire de la Christianophobie](#). Le constat est accablant. L'Observatoire de la Christianophobie a décidé de compter les actes christianophobes par ses propres moyens : plutôt que de reprendre les chiffres du ministère de l'Intérieur, il s'est appuyé sur les remontées directes des victimes, les communiqués de presse ou les coupures de presse locale, qui sont vérifiés par des recoupements et des témoignages directs.

Travail ingrat, fastidieux et quelque peu démoralisant, auquel il a fallu s'astreindre pour tirer des plus de 2 000 articles parus sur L'Observatoire de la Christianophobie en 2014, la matière au travail spécifique de ce rapport. L'équipe a recensé quelque 186 actes christianophobes en France pour l'année 2014, soit un acte tous les deux jours environ. Ils sont parfois très graves. C'est un nombre accablant mais, évidemment, sous-estimé. Les renseignements fournis aux autorités gouvernementales par les services de police et de gendarmerie sur les cas de vandalisme antichrétien, tardent à être signalés au public. En tout cas, ils ne sont jamais fournis spontanément

Tout les actes relevés sont des actes lourdement réprimandés par le code pénal. Pourtant, face à de tels actes, il faut surtout considérer l'intention de ses auteurs, ce qui alourdit normalement

la réponse pénale : suivant l'article 225-18 du code précité, concernant les sépultures et monuments funéraires, « à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, des personnes décédées, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Atteintes aux lieux de culte chrétiens, musulmans et israélites depuis 2008



Source : Ministère de l'Intérieur

Ce même mépris que l'on observe également dans les tribunaux, quand les actes ou les propos antisémites et islamophobes sont systématiquement et lourdement sanctionnés, alors que les actes ou propos antichrétiens ne sont que rarement reçus. Un laxisme dans la défense de la liberté de culte et dans le droit au respect qui, comme dans le cas de la relaxe des Femen et de la condamnation des surveillants pour leur profanation à Notre-Dame de Paris, est totalement incompris par les chrétiens. Gardons-nous de nous lamenter sur la situation : agissons et défendons notre patrimoine !

>> Pour [télécharger ce rapport](#)